

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le 06 juillet deux mil dix-sept.

L'an deux mil dix-sept, en date du 06 juillet à 18h45, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth FERMAUT.

Nombre de délégués en exercice	:	15
Présents	:	13
Votants	:	12

Présents : Mme Séverine BESCHON, Mme Karine MICHOT, M. Pascal JAULIN, Mme Nicole LOUVEAU, délégués titulaires de la commune de Feings ;
Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente, M. Christian LABY, M. Eric MARTELLIERE, M. Nicolas OURY et Mme Marie-Claude CORBIN, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Thomas BAGRIN, Mme Christiane PERON et M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;

Excusés : M. Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, délégué titulaire de la commune de Feings ;
Mme Yannick CONGRAS et Mme Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings ;
Mme Béatrice HUC, déléguée suppléante de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Mme Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente et Mme Yolande CHERY, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;
Mme Corinne MARCHAND et M. Thomas MENAGE, délégués suppléants de la commune d'Ouchamps.

Ordre du jour :

- Réforme des rythmes scolaires,
- Affaires diverses

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS**

Département du Loir-et-Cher
Commune d'Ouchamps

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Christiane PERON

DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

DELIBERATION N° 20/2017

Madame la Présidente expose :

Suite à l'enquête faite auprès des parents,
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 concernant les rythmes scolaires,
Vu le résultat des votes du conseil d'école extraordinaire en date du 06/07/2017,
Vu la demande de dérogation faite par le conseil d'école pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018,

Les horaires des écoles du regroupement seraient les suivants :

ECOLE MATERNELLE DE FOUGERES SUR BIEVRE :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h05 à 12h05 et de 13h35 à 16h35

ECOLE ELEMENTAIRE DE FEINGS : selon les classes :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h10 à 11h55 et de 13h25 à 16h40
Et de 09h10 à 12h10 et de 13h40 à 16h40

ECOLE ELEMENTAIRE D'OUCHAMPS :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h40 à 16h40

Il n'y aurait plus école le mercredi matin, donc suppression du service de car et de cantine, ainsi que le transport vers le centre de loisirs ; suppression également du service de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- Demandent à l'unanimité qu'une demande de dérogation soit faite pour un retour à la semaine de 4 jours,
- Adoptent le planning scolaire tel qu'il est présenté,
- donnent tous pouvoirs à Madame la Présidente pour procéder à cette demande,

Votes Pour : 12 Contre : 0 abstention: 0

DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

DELIBERATION N° 21/2017

Madame la Présidente expose :

Suite à l'enquête faite auprès des parents,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 concernant les rythmes scolaires,

Vu le résultat des votes du conseil d'école extraordinaire en date du 06/07/2017,

Vu la demande de dérogation faite par le conseil d'école pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018,

Vu la délibération n° 20/2017 du SIVOS adoptant la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire,

Les horaires des écoles du regroupement seraient les suivants à la rentrée scolaire 2017/2018:

ECOLE MATERNELLE DE FOUGERES SUR BIEVRE :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h05 à 12h05 et de 13h35 à 16h35

ECOLE ELEMENTAIRE DE FEINGS : selon les classes :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h10 à 11h55 et de 13h25 à 16h40

Et de 09h10 à 12h10 et de 13h40 à 16h40

ECOLE ELEMENTAIRE D'OUCHAMPS :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h40 à 16h40

Il n'y aurait plus école le mercredi matin, donc suppression du service de car et de cantine, ainsi que le transport vers le centre de loisirs ; suppression également du service de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- Demandent à l'unanimité qu'une demande de dérogation soit faite pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018,
- Adoptent le planning scolaire tel qu'il est présenté dès la rentrée scolaire 2017/2018,
- donnent tous pouvoirs à Madame la Présidente pour procéder à cette demande,
- donnent tous pouvoirs à Madame la Présidente pour intervenir et signer des avenants ou nouveaux contrats auprès des prestataires de services pour modifier les transports scolaires en conséquence.

Votes Pour : 12

Contre : 0

abstention: 0

AFFAIRES DIVERSES

Pas d'affaires diverses.

La séance est close à 19H30.